



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 53330

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur une des recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport annuel 2014 concernant les SAFER. Il est demandé que chaque SAFER prévoie un plan pluriannuel d'activité 2015-2020 et développe le partenariat avec les collectivités territoriales, en fonction des priorités de la politique agricole de l'État. Il lui demande si le Gouvernement entend faire appliquer ces préconisations.

Texte de la réponse

Dès le second semestre de l'année 2013, un processus de refonte des programmes pluriannuels d'activité (PPAS) des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a été engagé afin d'en faire de véritables outils de pilotage et de suivi de leurs objectifs d'intervention, tant pour les commissaires du Gouvernement que pour les SAFER elles-mêmes. Un bilan des objectifs des programmes établis par les SAFER au titre de la période 2007-2013 a été réalisé au travers d'une évaluation nationale de ces PPAS. Ce processus s'est conclu par un séminaire de restitution organisé en décembre dernier et réunissant l'ensemble des ministères concernés, les commissaires du Gouvernement et les SAFER. Ce travail a également permis d'identifier les éléments de cadrage national des prochains programmes pluriannuels d'activité. Une récente note de service du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 10 février 2014, est venue préciser, en fonction de grands indicateurs nationaux, les modalités d'élaboration, de mise en oeuvre, de validation des programmes pluriannuels d'activité des SAFER pour la période 2015-2021. Ils feront l'objet d'un suivi annuel sous le contrôle renforcé des commissaires du Gouvernement, avec le cas échéant, une révision de ces documents. Les collectivités territoriales sont d'ores et déjà associées à l'élaboration de ces PPAS, notamment en tant qu'administrateurs au sein du conseil d'administration des SAFER. A cet égard, dans le cadre du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt actuellement en cours d'examen au Parlement, leur présence va être confortée. En effet, il est prévu que le conseil d'administration des SAFER comprendra trois collèges distincts dont un sera particulièrement dédié aux collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53330

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3130

Réponse publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3565